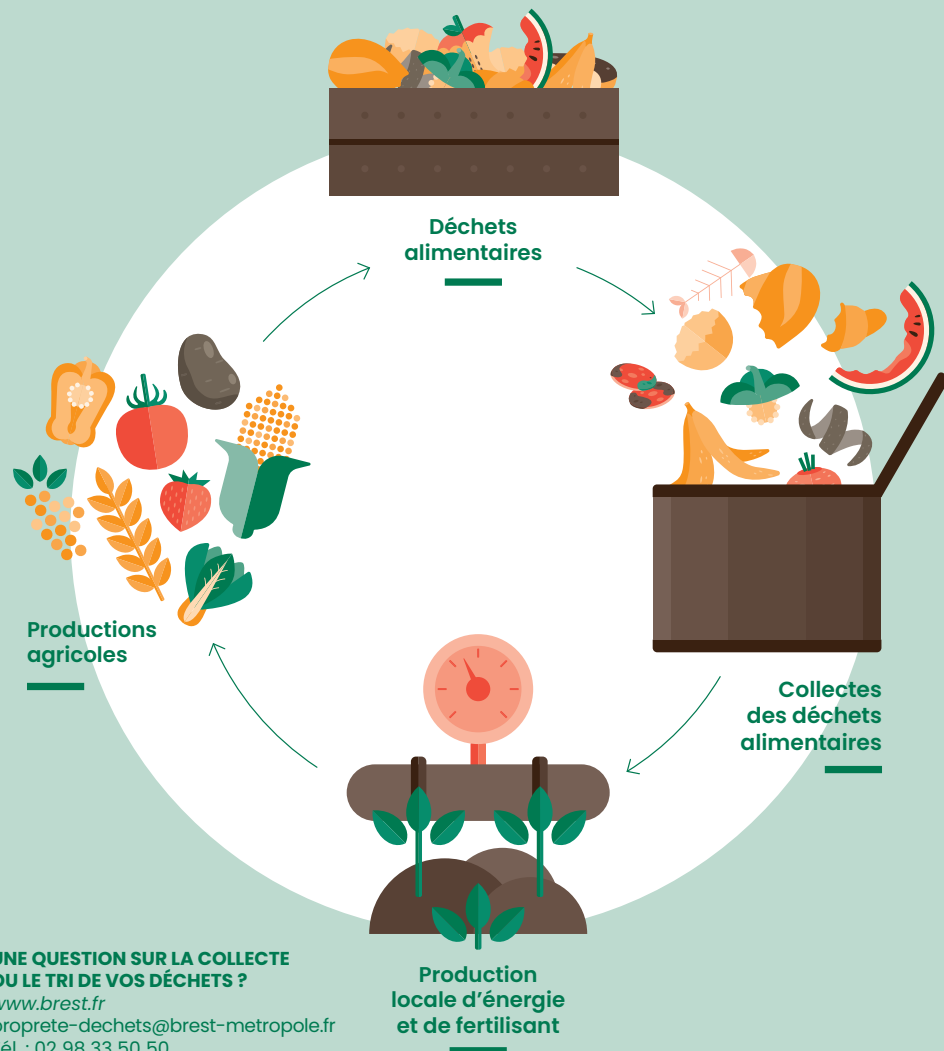


Une fois collectés, que deviennent vos déchets alimentaires ?

Les déchets alimentaires sont collectés et traités en usine de méthanisation.



UNE QUESTION SUR LA COLLECTE
OU LE TRI DE VOS DÉCHETS ?
www.brest.fr
proprete-dechets@brest-metropole.fr
Tél. : 02 98 33 50 50

senne - 1688


Brest
MÉTROPOLE

Triez vos déchets alimentaires — Suivez le guide !

Vous avez un jardin ? Compostez !

Le compostage permet de valoriser vos déchets alimentaires (épluchures, restes de repas, marc de café, coquilles d'œufs...) et vos déchets verts du jardin (tontes de pelouse, feuilles, branchages).

 Vous pouvez réserver un composteur gratuit sur le site brest.fr, rubrique « Demander un composteur ».

 Pour récupérer votre composteur, vous devez vous déplacer sur le lieu indiqué, à la date et à l'heure choisies dans le formulaire d'inscription. Des équipes de la métropole vous informeront sur l'utilisation du composteur et du compost produit.

 Les composteurs sont remis en kits et sont faciles à monter.

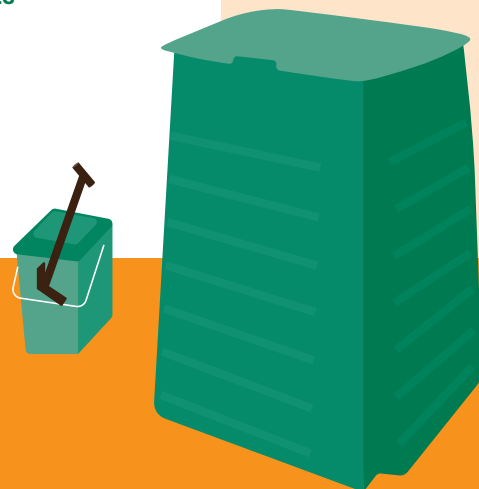
Ils sont fournis avec un seau pour collecter les déchets de la cuisine, une tige aérateur qui permet de remuer le compost et un guide du compostage avec tous les conseils pratiques.

L'ensemble des composteurs individuels et collectifs du territoire permettront de fabriquer du compost qui sera valorisé dans les jardins, les potagers ou les jardins partagés du territoire.



Si vous habitez un petit immeuble avec jardin, le compostage est possible et gratuit. Pour connaître les modalités d'installation, vous pouvez prendre contact avec la direction déchets-propreté : proprete-dechets@brest-metropole.fr

COMPOSTER VOUS PERMET DE RÉDUIRE DE **30%** LE CONTENU DE VOTRE POUBELLE D'ORDURES MÉNAGÈRES TOUT EN PRODUISANT UN ENGRAIS **100%** NATUREL ET GRATUIT.



Vous n'avez pas de jardin ? Utilisez les points d'apport spécifiques !



La métropole va déployer progressivement un nouveau service pour collecter vos déchets alimentaires. À compter de 2024, des points d'apport spécifiques seront installés dans le centre-ville de votre commune. Une campagne de communication sera organisée pour vous informer et un seau vous sera fourni pour faciliter le tri de vos déchets alimentaires.

Trier vos déchets alimentaires, comment ça marche ?

- 1** Chez vous, triez vos déchets alimentaires dans le seau remis par la métropole. Vous pouvez aussi utiliser votre propre contenant.
- 2** Videz le contenu de votre seau dans les points d'apport spécifiques à proximité de chez vous.

Vous pouvez déposer :



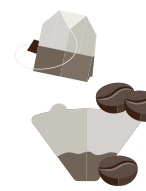
épluchures de fruits et légumes



coquilles d'œufs



restes de repas



thé, café



pain et céréales

Ne pas déposer :



coquillages et crustacés



litières



os



déchets verts



EN VRAC, PAS DE SAC PLASTIQUE MÊME COMPOSTABLE !